

207



1 & 2 JUILLET 2006

1^{er} RALLYE NATIONAL 2007



REGLEMENT PARTICULIER
AUTOMOBILES ST-LOUIS • SOREFI • REUNIBAIL





1^{er} rallye national Peugeot 207 - Automobiles Saint Louis - SOREFI-REUNIBAIL



0692 86 04 58



Plaine des Palmistes



1^{er} rallye national Peugeot 207 - Automobiles Saint Louis - SOREFI-REUNIBAIL

COMITE D'ORGANISATION

Président : **Philippe BENARD**

Membres :

Serge AUTALE	Denis HOARAU
Christine BEL	Michèle HOARAU
Pascal CHATEAU	Jean François HOARAU
Nicol COCHARD	Ilias PANCHBAYA
Emmanuelle COCHARD	Daniel PAYET
Lilian ETHEVE	Daniel ROBERT
Patrick FONTAINE	Denis TECHER

RENSEIGNEMENTS UTILES

Secrétariat du rallye

A.S.A. DE BOURBON



C/O Nicol COCHARD
14 rue Frémicourt Perrault
97431 La Plaine des Palmistes
E-mail : asa.bourbon@laposte.net
Tél. : 06 92 85 03 77 – 06 92 65 90 56
Tél. / Fax : 02 62 51 32 31

Permanences du rallye

Vendredi 30 juin 2006

Vérifications administratives et techniques
Accueil des Officiels

**Automobiles Saint Louis
(Rond point du Gol – St Louis)**

Du samedi 1^{er} au dimanche 2 juillet 2006

Secrétariat, Direction de Course
Collège des Commissaires Sportifs
Classement informatique

**Salle du 3^{ème} âge
Aire foraine – Piton Ste Rose**

Le Comité d'Organisation de l'A.S.A. de Bourbon remercie pour leur concours :

Nos partenaires :

Jules Caillé Autos
SOREFI –REUNIBAIL
Automobiles Saint Louis
SFR

Les municipalités de St Louis – Avirons – Etang Salé
Plaine des Palmistes – Ste Rose – St Benoît
Garage S.C.F.
Réunion Sécurité
Ecole de Conduite CHATEAU
Café de la Place – Plaine des Palmistes
Stations OLVAS St André – TOTAL St Benoît
SHELL St Benoît – Elf St Benoît
Le Conseil Général
Moto Plus
S.B.G.R.



1^{er} rallye national Peugeot 207 - Automobiles Saint Louis - SOREFI-REUNIBAIL

Ainsi que :

La Préfecture de la Réunion
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien
La Direction Départementale de l'Équipement
La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
Le service de Sécurité Radio
Le service médical de l'Épreuve

Les Sous-préfectures de Saint Benoît et de Saint Pierre
La Direction Départementale de la Sécurité Publique
La Direction des Infrastructures Départementales
La presse écrite et audiovisuelle

L'ensemble des bénévoles de la Réunion officiant avant – pendant – après l'épreuve et nos amis de l'Île Maurice (Le CAR) et de Madagascar (FMMSAM)

Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération

PROGRAMME DU RALLYE

Jeudi 1^{er} juin 2006	Parution du règlement – Ouverture des engagements
Lundi 19 juin 2006	Clôture des engagements
Mercredi 21 juin 2006	1 ^{ère} session de reconnaissances
Samedi 24 juin 2006	2 ^{ème} session de reconnaissances
Mercredi 28 juin 2006	3 ^{ème} session de reconnaissances
Jeudi 29 juin 2006	Publication de la liste des engagés
Vendredi 30 juin 2006 De 17h30 à 22h00	Vérifications administratives et techniques – Automobiles St Louis – St Louis
Samedi 1^{er} juillet 2006	
09h00	1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires
10h30	Publication de la liste des équipages admis au départ
12h10	Départ de la 1 ^{ère} étape du rallye – Parc Fermé – Automobiles St Louis – St Louis
22h49	Arrivée de la 1 ^{ère} étape – Parc Fermé – Aire foraine – Plaine des Palmistes
Dimanche 2 juillet 2006	
07h00	Publication des résultats de la 1 ^{ère} étape – Ordre de départ de la 2 ^{ème} étape
08h00	Départ de la 2 ^{ème} étape – Parc Fermé – Aire foraine – Plaine des Palmistes
13h22	Arrivée de la 2 ^{ème} étape – Parc Fermé – Circuit Félix Guichard – Sainte Anne
A partir de 14h00	Vérifications finales
A partir de 14h30	Publication des résultats finaux provisoires du rallye
A partir de 15h00	Publication des résultats finaux définitifs du rallye
A partir de 15h00	Remise des prix – Circuit Félix Guichard – Sainte Anne

Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile de Bourbon (A.S.A.B.) organise les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2006 sous l'égide du CORSA Réunion, une épreuve automobile nationale dénommée :

1^{er} rallye national Peugeot 207 – Automobiles Saint Louis – SOREFI-REUNIBAIL

Le présent règlement a été enregistré par le CORSA Réunion sous le permis d'organisation n° 06/1908/06 en date du 05/05/2006 et par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° ... en date du .../.../2006.

1.1p. Officiels



1^{er} rallye national Peugeot 207 - Automobiles Saint Louis - SOREFI-REUNIBAIL

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Lilian ETHEVE	Licence n° 13740
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. Thierry DEBERGE	Licence n° 33741
	M. André LATCHOUMANE	Licence n° 13791
Directeur de Course	M. Denis HOARAU	Licence n° 13787
Adjoints à la Direction de Course		
<i>Vérifications administratives et techniques / PC Course</i>	M. Patrick AGATHE	Licence n° 19014
<i>PC Course</i>	M. Patrick CLAIN	Licence n° 79611
<i>Départs – Arrivées – Parc Fermé</i>	M. Béatrice TRICARD	Licence n° 25363
<i>Parcs d'Assistance et Regroupement</i>	M. Laurent ALVARD	Licence n°
<i>Tricolore - Fermeture de route</i>	M. Philippe BENARD	Licence n° 13751
Directeurs de Course – Délégués aux Epreuves Spéciales	M. Serge AUTALE	Licence n° 13793
	M. Pascal PARIS	Licence n° 17498
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Jean Luc CACCHIA	Licence n° 19012
	Mlle Nathalie AGATHE	Licence n° 34374
Commissaire Technique Responsable	M. Alain HOARAU	Licence n° 13451
Commissaires Techniques	M. Jean François PAYET	Licence n° 129516
	M. Eric FONTAINE	Licence n° 57168
	M. Jean Patrick BEGUE	Licence n° 57167
	M. Daniel MAILLOT	Licence n° 13744

1.2p. Eligibilité

Le **1^{er} rallye national Peugeot 207 – Automobiles Saint Louis – SOREFI-REUNIBAIL** compte pour :

- la Coupe de France des rallyes 2006
- le Championnat de rallyes, la Coupe 1600 Groupe A, la Coupe Groupe N, la Coupe des marques et le Challenge Promo du CORSA Réunion
- les Coupes et Challenges des clubs CITROËN SPORT REUNION et PEUGEOT SPORT REUNION

1.3p. Vérifications

Le **vendredi 30 juin 2006** se feront les vérifications administratives de **17h30 à 21h30** et les vérifications techniques de **17h30 à 22h00** à Automobiles Saint Louis (rond point du Gol à St Louis).

Il est rappelé qu'aucune dérogation ne sera acceptée pour les retards (programmés ou non) aux vérifications administratives et techniques.

Rappel – Pénalités forfaitaires fixées par le règlement standard

Jusqu'à 30 mn de retard = 15 €

De 31 mn à 1 heure de retard = 30 €

Et par heure supplémentaire de retard = 15 €

Les équipages engagés seront informés des heures de convocation pour les vérifications administratives et techniques par la presse écrite (JIR et/ou Le Quotidien) du jeudi ou vendredi précédant l'épreuve.

Les vérifications finales seront effectuées sur le circuit Félix Guichard à Sainte Anne. Le prix de la main horaire est fixé à 45,00 € TTC.

Article 2 – Assurances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 3 – Concurrents et Pilotes



1^{er} rallye national Peugeot 207 - Automobiles Saint Louis - SOREFI-REUNIBAIL

3.1p. Demande d'engagement – Inscriptions

Toute personne qui désire participer à l'épreuve **1^{er} rallye national Peugeot 207 – Automobiles Saint Louis – SOREFI-REUNIBAIL** doit transmettre par dépôt ou voie postale la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 19 juin 2006 à 24H00** à l'adresse ci-après :

A.S.A. de Bourbon - C/O M. Nicol COCHARD
14 rue Frémicourt Perrault
97431 La Plaine des Palmistes

Aussi, les concurrents pourront être reçus à l'adresse indiquée ci-dessus de 18h30 à 22h00 du 7 au 19 juin 2006.

Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** maximum. En cas de dépassement, une liste d'attente sera établie, dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement.

3.1.1p. Concurrents admis

Conforme au règlement F.F.S.A.

3.1.1.2p. Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec publicité facultative des organisateurs :

Challenge Promo : 375,00 € Autres : 440,00 €

b) sans publicité facultative des organisateurs :

Double tarif

3.1.1.3p. Demande d'engagement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement
- d'une photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage
- d'une photocopie de la licence 2006 du concurrent, des deux membres de l'équipage
- d'une lettre d'autorisation du propriétaire du véhicule
- d'une photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise)
- d'une photocopie de la première page du passeport technique du véhicule

Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

3.2p. Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3p. Ordre de départ

3.3.1p. Le départ de la première étape sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2p. L'attribution de ces numéros se fera en respectant l'ordre suivant :

Série 1 et 2 : Pilotes classés par la FIA

Série 3 et 4 : Pilotes prioritaires « Rallye » FFSA

Série 5 : Tous les autres pilotes

A l'intérieur de chaque série, l'ordre des départs est laissé à la discrétion de l'organisateur.

Article 4 – Voitures et équipements

4.1p. Voitures admises

Conforme à l'article 2 du règlement du Championnat de la Réunion des rallyes 2006 du CORSA Réunion.



1^{er} rallye national Peugeot 207 - Automobiles Saint Louis - SOREFI-REUNIBAIL

4.2p. Pneumatiques – Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3p. Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.4p. Assistance

4.4.1p. Pendant tout le déroulement du rallye, l'assistance d'une voiture concurrente ne peut être faite qu'à l'intérieur des parcs d'assistance.

Cependant, les membres de l'équipage, n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucune aide extérieure, peuvent effectuer un travail d'assistance sur la voiture à tout moment autre que lorsque cela est spécifiquement interdit (régime de parc fermé).

Toute infraction concernant l'assistance ou toute action définie comme « assistance interdite » relevée par les officiels du rallye peut entraîner l'application des articles 152/153 du Code Sportif International par les Commissaires Sportifs.

Article 5 – Publicité

Publicité obligatoire : Panneaux de compétition D & G : (fixé ultérieurement par additif)

Publicité facultative : Bandeaux de pare-brise D & G : (fixé ultérieurement par additif)

Article 6 – Sites et infrastructures

6.1p. Description

Le **1^{er} rallye national Peugeot 207 – Automobiles Saint Louis – SOREFI-REUNIBAIL** représente un parcours de 459,000 km. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 116,960 km. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3 :	Piton Rouge – 7,180 km	ES 2/4 :	Canots / Platanes – 11,500 km
ES 5/7 :	Arums – 7,100 km	ES 6/8 :	Frémicourt – 6,100 km
ES 9/11 :	Radiers – 17,700 km	ES 10/12 :	Cambourg – 8,900 km

6.2p. Reconnaissances

6.2.6p. Durée

Les reconnaissances individuelles sont interdites. Elles seront réglementées de la manière suivante :

ES : 1/3 – 2/4 – 5/7 – 6/8	Mercredi 21 juin 2006 de 14h00 à 20h00
ES : 1/3 – 2/4 – 5/7 – 6/8	Samedi 24 juin 2006 de 14h00 à 20h00
ES : 9/11 – 10/12	Mercredi 28 juin 2006 de 14h00 à 20h00

Aux dates et heures mentionnées, les concurrents se présenteront au départ des épreuves spéciales et devront faire valider leur carnet de contrôle avant d'emprunter le parcours. Il ne sera possible de passer que **4 fois au maximum** dans chaque Epreuve Spéciale.

Ces passages se feront sur « **route ouverte** » dans le cadre du code de la route. Il sera formellement interdit de circuler sur le parcours dans le sens inverse du déroulement de l'Epreuve Spéciale.

Sanctions :

1^{ère} infraction : 5 minutes et amende de 160 €

2^{ème} infraction dans les 12 mois : interdiction de prendre le départ et transmission du dossier à la commission de discipline FFSA.



6.3p. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4p. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 7 – Déroulement de l'épreuve

7.1p. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2p. Dispositions générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Chasuble jaune :	Commissaires
Chasuble blanc :	Chef de Poste
Chasuble orange :	Commissaires de Route

7.3p. Contrôles de passage (C.P.) – Contrôles Horaires (C.H.) – Mise Hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4p. Contrôles de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5p. Epreuves Spéciales

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6p. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 8 – Pénalités – Réclamations – Appels

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 9 – Classement

9.6p. Classements particuliers

Il sera établi un classement « Challenge Promo » selon la réglementation particulière de ce challenge.

Article 10 – Prix et coupes

Il ne sera pas distribué de prix en espèces.

Des coupes seront remises aux vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9.

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 2 juillet 2006 à partir de 15h00** sur le Circuit Félix Guichard à Sainte Anne.

Les prix non retirés à l'issue de la remise des prix resteront acquis à l'organisation.